



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 15/2012

le 27 juin 2012

Concerne :

Prix de vente des cartes journalières CFF.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis 2006, la commune met à disposition de ses habitants deux cartes journalières pour le prix de Fr. 35.-- la carte. Ce nombre a été porté à trois dès 2010. Le taux de vente des billets est de 93% depuis 2009. Jusqu'à maintenant, le prix d'achat des cartes a toujours pu être couvert par la vente des billets.

Dès 2012, cela ne sera plus possible en-dessous d'un taux de vente de 97%. L'augmentation constante des prix pratiqués par les CFF en est la cause.

Les communes du district pratiquent les prix suivants :

Fr. 35.-- pour Chardonne, Corsier, Corseaux et Jongny

Fr. 38.-- pour Vevey

Fr. 40.-- pour Blonay, Montreux et St-Légier.

L'augmentation à Fr. 40.- permettrait de couvrir partiellement les frais administratifs engendrés par les dispositifs de vente et d'information.

La Municipalité a donc décidé de porter le prix de vente des cartes journalières CFF de Fr. 35.-- à Fr. 40.-- dès le 1^{er} juillet 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 4 juin 2012

ADM-1205-PAD-hm-CC-Communication15-prix-cartes-journalieres-CFF.docx



MAISON DE COMMUNE GRAND-RUE 46 CASE POSTALE 144 1814 LA TOUR-DE-PEILZ
TÉLÉPHONE 021 977 01 11 FAX 021 977 01 15
E-MAIL greffe.municipal@la-tour-de-peilz.ch